

Département du Jura

COMMUNE DE
LONS-LE-SAUNIER

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2. Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Pièce n°4.2.3.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

INITIATIVE Aménagement et Développement

1ère modification simplifiée approuvée le 30.06.2013

2ème modification simplifiée approuvée le 22.12.2014

3ème modification simplifiée approuvée le 24.06.2019

4ème modification simplifiée approuvée le 24.02.2020

Modification simplifiée n°5 approuvée le 22.11.2021

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de voirie	Commune	270 m²
2	Protection de la conduite d'eau	Commune	3742 m²
3	Création de voirie	Commune	950 m²
4	Elargissement de voirie	Commune	1168 m²
5	Aménagement de voirie	Commune	42 m²
6	Aménagement Espaces Verts	Commune	2033 m²
7	Elargissement de voirie	Commune	513 m²
8	Aménagement de voirie	Commune	2488 m²
9	Elargissement de voirie	Commune	624 m²
10	Création d'un cheminement piéton	Commune	2920 m²
11	Création d'une placette de retournement	Commune	563 m²
12	Création d'un cheminement piéton	Commune	1255 m²
13	Elargissement de voirie	Commune	177 m²
14	Elargissement de voirie	Commune	88 m²
15	Création d'une placette de retournement	Commune	234 m²
16	Création d'une voie verte	Commune	2381 m²
17	Elargissement de voirie	Commune	284 m²
18	Création de cheminement doux (piéton et cyclot)	Commune	1678 m²
19	Création de voirie	Commune	649 m²
20	Elargissement de voirie	Commune	855 m²
21	Elargissement de voirie	ECLA	287 m²
22	Création de voirie	Commune	600 m²
23	Création d'une placette de retournement	Commune	345 m²
24	Création d'un cheminement piéton	Commune	1282 m²
25	Aménagement hydraulique	Commune	515 m²
26	Aménagement du pôle multimodal	Commune	2315 m²

LEGENDE

Zone urbaine centrale
Secteur de la zone UA, en référence à la ZPPAUP (secteur ZP1)
Zone urbaine intermédiaire
Secteur de la zone UA, en référence à la ZPPAUP (secteur ZP2)
Zone urbaine périphérique
Secteur de la zone UB en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)
Zone urbaine résidentielle
Secteur de la zone UC (hauteur inférieure)
Zone d'activités sportives et de loisirs, ou d'équipements publics ou collectifs
Secteur de la zone UC (village neuf)
Zone d'activités économiques
Secteur de la zone UL en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)
Zone d'activités économiques
Secteur de la zone UX (zone de Lons - Parigny)
Secteur de la zone UX (zone en liaison avec le centre de traitement des ordures ménagères)
Zone à urbaniser (à court terme et à long terme)
Secteur de la zone AU en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)
Zone naturelle et forestière
Secteur de la zone N en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)
Secteur de la zone N, lieu-dit "Les Racons".

Limite de zone et de secteur

Espaces Boisés Classés

Espaces Verts Protégés

Périmètre de la ZPPAUP comprenant les différents secteurs (ZP1, ZP2, ZP3).

Alignement à respecter

Zones de risque de mouvement de terrain (zone 1 - risque majeur)

Zones de risque de mouvement de terrain (zone 2 - risque maîtrisable)

Courbes de niveau

Zone rouge du PPRI de la Vallière

Zone bleue du PPRI de la Vallière

Zone inondable du Solvan

Zone d'aléa fort du Solvan

Zone d'aléa faible du Solvan

Emplacements réservés et numéro d'opération

Bande de 25m, implantation en limite séparative des constructions sous condition (cf. Article UB7 du règlement écrit)

Centre départemental de traitement des ordures ménagères

Bâtiments repérés au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme dont le changement de destination est autorisé

